

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU/LA MOTTE**

**Déroulement de l'assemblée générale du mardi 19 septembre
2023 tenue à l'école Saint-Mathieu à 19 heures**

Assemblée générale des parents de l'école Saint-Mathieu/La Motte tenue à l'école Saint-Mathieu le dix-neuf septembre de l'an deux mille vingt-trois à dix-neuf heures.

PRÉSENCES

Mmes Marie-Pier Hébert	Mélanie Langlois
Cindy Larochelle	Marie-Claire Bérubé-Leblanc
Naomie Faucher	Pryscylla Traboulsi Provost
Valérie Pomerleau	

**1. OUVERTURE
DE
L'ASSEMBLÉE**

Madame Valérie Pomerleau souhaite la bienvenue aux parents présents et les remercie de leur présence.

Il est 19h05.

**2. PRÉSENTATION
DES MEMBRES
DE L'ÉQUIPE-
ÉCOLE**

Madame Pomerleau présente les membres de l'équipe-école.

**3. NOMINATION
D'UNE OU D'UN
SECRÉTAIRE
D'ASSEMBLÉE**

AG-145-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Cindy Larochelle,

QUE Mme Mélanie Langlois soit nommée secrétaire
d'assemblée.

APPROUVÉE.

**4. LECTURE ET
ADOPTION DE
L'ORDRE DU
JOUR**

AG-146-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Marie-Claire Bérubé-Leblanc,

QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que présenté.

APPROUVÉE.

**5. LECTURE ET
ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 22
SEPTEMBRE 2022**

AG-147-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Naomie Faucher,

QUE le procès-verbal du 22 septembre 2022 soit accepté tel que lu.

APPROUVÉE.

**6. RAPPORT
ANNUEL 2022-2023
DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Mme Pomerleau présente le rapport annuel 2022-2023 du conseil d'établissement

**7. LES FONCTIONS
DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Mme Pomerleau informe les parents sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement. Il précise aussi les buts de l'assemblée de ce soir :

- Élire les parents au conseil d'établissement;
- Élire le représentant et le substitut au Comité de parents;
- Décider de la formation de l'O.P.P.;
- Rendre compte du rapport annuel.

**8. PROCÉDURE
D'ÉLECTIONS AUX
POSTES DE
REPRÉSENTANTS
AU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Si beaucoup de parents

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

- a) Le président d'élections procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Chaque candidat doit être proposé par un membre habile à voter. Le président demande à la personne proposée si elle est d'accord pour poser sa candidature à un tel poste.
- b) Sur proposition d'un membre, APPROUVÉE à la majorité, la période de candidature est close.

- c) Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues.
- d) S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élections procède au vote.
- e) Le vote est secret.
- f) Le président d'élections distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter.
- g) Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent.
- h) La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue.
- i) En cas d'égalité, le vote est repris.
- j) Après la déclaration d'élections, l'assemblée générale mandate le président d'élections ou le secrétaire d'élections afin qu'il procède à la destruction des bulletins de vote.

AG-148-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Naomie Faucher,

QUE Mmes Marie-Pier Hébert et Pryscylla Traboulsi Provost soient membre du C.É. et que Mmes Mélanie Langlois, Marie-Claire Bérubé-Leblanc soient membre de la communauté et combler les postes.

APPROUVÉE.

AG-149-23 IL EST RÉSOLU que

Mme Naomie Faucher soit présidente

Mme Cindy Larochelle soit vice-présidente

Mme Mélanie Langlois soit secrétaire

Mme Cindy Larochelle soit membre substitut au comité parent

Mme Marie-Pier Hébert soit membre du C.É.

Mme Pryscylla Traboulsi-Provost soit membre du C.É.

Mme Marie-Claire Bérubé-Leblanc soit membre de la communauté

Mme Mélanie Langlois soit membre de la communauté

**9. ÉLECTION
D'UN
REPRÉSENTANT
AU COMITÉ DE
PARENTS**

AG-150-23 L'assemblée générale confirme que Mme Faucher comme représentante des parents de l'école au Comité de parents de la CSSH.

**10. INFORMATION
SUR
L'ORGANISME DE
PARTICIPATION
DES PARENTS
(O.P.P.)**

Mme Pomerleau communique de l'information sur l'organisme de participation des parents (O.P.P.)

Aucun.

**11. AUTRES
SUJETS**

**12. CLÔTURE
DE
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

AG-151-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Cindy Larochelle,

QUE la séance soit levée.

APPROUVÉE.

Il est 19h29.

Président d'assemblée

Secrétaire